

# Sécurité routière : un bilan contrasté en 2015

Pour la seconde année consécutive, la mortalité routière a augmenté en 2015. Seuls les automobilistes subissent une hausse du nombre de décès.

## NOUVELLE HAUSSE DE LA MORTALITÉ

3 641 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine, ce qui représente 77 morts de plus qu'en 2014 (+2,3 %). Plus de la moitié (52 %) des personnes mortes se trouvaient dans un véhicule de tourisme : elles représentent 1 796 des 3 461 victimes. À l'exception des usagers d'autocars, c'est la seule catégorie d'usagers dont la mortalité a augmenté par rapport à 2014 de manière particulièrement forte (+8 %).

Si l'on fait un examen de la situation sur 5 ans, les décès d'usagers de véhicules de tourisme ont baissé de 15,2 % depuis 2010 contre une baisse de 13,3 % pour l'ensemble des usagers. Les usagers de deux-roues motorisés représentent 22 % des décès avec 614 motocyclistes et 155 cyclomotoristes tués en 2015, respectivement en baisse de 1,8 % et 6,1 % par rapport à 2014. Piétons et cyclistes constituent 18 % de la mortalité en 2015 avec respectivement 468 et 149 personnes tuées, en nette baisse par rapport à 2014 (-6,2 % et -6,3 %). Toutefois, ces résultats restent proche de leur niveau de 2010. La mortalité des usagers de véhicules utilitaires légers (120 personnes tuées) présente une forte baisse (-16,1 %) après quatre années globalement stables. 56 personnes ont été tuées en poids-lourds, 44 en autocars (dont 43 dans l'accident de Puisseguien\*).

## JEUNES ET SENIORS : PLUS DE VICTIMES

La classe d'âge 0-14 ans est la seule dont la mortalité est en nette baisse (-9,8 %), celles des classes d'âge intermédiaires (25-44 et 45-64 ans) sont relativement stables, celles des jeunes (15-17 ans et 18-24 ans) s'élèvent d'environ 7 % et celle des 65 ans et plus s'accroît de 8 %. En tout, on compte 37 décès de plus chez les 18-24 ans et, surtout, 60 décès de plus chez les plus de 65 ans. Ces derniers sont sur-représentés dans la mortalité piétonne (43 % contre 9 % des moins de 25 ans). Sur la période 2010-2015, les baisses les plus fortes concernent les moins de 25 ans (de -22 % à -26 % selon la classe d'âge) alors que les décès dans la classe des 75 ans et plus ont augmenté de 4 % et que ceux de la classe 65-74 ont augmenté de 18 %. Rapportés à leur population, les jeunes de 18-24 ans restent les plus touchés en 2015 : 136 jeunes tués pour un million des 18 à 19 ans et 112 pour un million des 20 à 24 ans alors que la moyenne est, en France métropolitaine, de 54 par million d'habitants.

Les blessés hospitalisés, les blessés et les accidents corporels sont en légère baisse (respectivement -0,2 %, -3,1 % et -2,7 %). Dans son rapport, la Sécurité Routière évoque le chiffre de 35 000 blessés graves en 2015, 70 % d'entre eux étant des " usagers vulnérables" (conducteurs de deux-roues motorisés, cyclistes et piétons).

## EN CAUSE : DES FACTEURS COMPORTEMENTAUX

La vitesse excessive ou inadaptée est la première cause d'accidents mortels selon les forces de l'ordre (citée comme cause principale dans 32 % d'accidents mortels). On remarquera que la mortalité sur autoroute s'est fortement élevée en 2015 (+23 %), soit une augmentation de plus de 16 % depuis 2010.

Parmi les conduites addictives, l'alcool serait la cause principale de 21 % des accidents mortels et 30 % des décès interviennent alors qu'au moins un des conducteurs impliqués a un taux d'alcool dépassant 0,5g/l de sang. Les stupéfiants seraient en cause dans 9 % des accidents mortels et 23 % des décès routiers interviennent lors d'un accident impliquant au moins un conducteur testé positif aux stupéfiants. Le refus de priorité aurait provoqué 13 % des accidents mortels et l'inattention 7 %. Le non-port de la ceinture est encore fréquent : 381 conducteurs ou passagers tués en 2015 n'étaient pas ou mal ceinturés (soit 22 % des usagers tués des véhicules avec le critère ceinture renseigné).

## DÉLITS ROUTIERS EN AUGMENTATION

Le volume global des infractions est en légère baisse de 2,3 % en 2015, passant de 24 858 388 en 2014 à 24 296 185. L'effort consenti par les forces de l'ordre en matière de lutte contre le terrorisme en 2015 est vraisemblablement à l'origine de cette diminution. De fait, l'évolution du niveau des infractions relevées ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable de l'évolution des comportements.

Par contre le nombre de délits routiers s'accroît en 2015 : 722 339 délits ont été constatés soit +5,9 % par rapport à 2014. Ils sont en constante augmentation depuis 2001. En 2015, ils représentent 2,9 % de l'ensemble des infractions établies.

Quatre infractions constituent 82,3 % des délits :

- 161 251 infractions relatives à l'alcoolémie au volant, en baisse de 3,5 % par rapport à 2014 ;
- 193 898 délits de fuite après un accident, en hausse de 14,4 % ;
- 132 309 défauts de permis de conduire, en hausse de 2,8 % ;
- 106 753 défauts d'assurance (+2,0 %).

Pour les autres délits :

- 58 247 usages de stupéfiants (+25,4 %) ;
- 32 244 refus d'obtempérer et entraves à la circulation (+12,6 %) ;
- 30 330 délits liés aux plaques d'immatriculation (en baisse de 1,5 %).

Concernant les contrôles de l'usage de stupéfiants, on notera que 118 476 dépistages ont été effectués en 2015. Ce nombre est en baisse de 10,8 % par rapport à 2014 mais 70 011 tests se sont avérés positifs contre 51 037 en 2014, soit une hausse de 37,2 %. Cette hausse reflète une meilleure présélection via des tests comportementaux. À compter de ce mois de décembre 2016, la possibilité de vérifier la consommation de stupéfiants par le seul test salivaire permettra de renforcer les contrôles.

## LE PERMIS À POINTS : RETRAITS EN BAISSSE

Le nombre de points retirés en 2015 s'établit à 12 470 868, en légère baisse de 0,8 %, ceci comparé avec une augmentation de 1,9 % du nombre d'infractions traitées entraînant des retraits de points :

- 48,7 % des points sont retirés pour des infractions à 1 point. Ces retraits augmentent de 4,3 % par rapport à 2014 mais la situation est contrastée : alors que le nombre de points perdus pour excès de vitesse inférieurs à 20 km/h diminue de 2,7 % en agglomération, ce nombre augmente de 7,4 % hors agglomération.
- 8,1 % des points concernent des infractions à 2 points (principalement les excès de vitesse entre 20 et 30 km/h) Ces retraits baissent de 0,6 %.
- Les infractions à 3 points représentent 17 % des infractions avec retraits de points. Elles comprennent notamment le non-port de la ceinture de sécurité, les excès de vitesse entre 30 et 40 km/h et le franchissement de ligne continue. Les retraits de 3 points baissent de 8,6 %, en lien avec la diminution de 12,8 % du nombre de points retirés pour l'usage du téléphone au volant et de 13,4 % de celles liées au non port de la ceinture de sécurité.
- 17,7 % des points concernent des infractions à 4 points (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur nombre est en baisse de 2,5 %, notamment du fait de la réduction du nombre d'infractions relevées pour non-respect du stop ou du feu rouge.
- 8,8 % des points concernent des infractions entraînant un retrait de 6 points (excès de vitesse de plus de 50 km/h, délits d'alcoolémie, etc.). Leur nombre est en baisse de 8 % en particulier du fait de la baisse de 10,1 % du nombre de points retirés pour conduite avec alcoolémie et bien que les stupéfiants soient en hausse de 3,3 %.

## **NOUVELLES TECHNOLOGIES ET AUTRES DISPOSITIFS : UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR L'AVENIR**

D'après le 12e Baromètre du comportement des Français au volant conduit par TNS Sofres\*\*, les comportements des conducteurs s'améliorent, notamment au sujet de la conduite après consommation d'alcool, l'utilisation du téléphone au volant et les dépassements de vitesse.

Par ailleurs, les nouvelles technologies, les dispositifs d'aide à la conduite, les progrès en sécurité active (régulateur et limiteur de vitesse, avertisseur de franchissement de ligne, freinage automatique d'urgence, caméras, radars...), en sécurité passive (capacité des véhicules à protéger leurs occupants et les usagers plus fragiles, piétons et cyclistes, dispositifs anti-encastrement...) et la connexion des véhicules, devraient permettre de réduire fortement le nombre d'accidents et donc de tués.

**\*Le 23 octobre 2015, cet accident a impliqué un autocar et un camion semi-remorque qui a causé la mort de 43 personnes (accident le plus meurtrier en France depuis celui de Beaune en 1982).**

**\*\*Pour AXA Prévention en 2016.**

**Source : La sécurité routière en France - bilan 2015 - ONISR**

© Ipopba - Fotolia